

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 062-216200436-20260423-D2026_18-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois avril à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 10/04/2026 Membres en exercices : 19 - Présents : 16 - Nombre de suffrages : 19

Présents : Mme BERIATI Karine, Mme BOUCHART Allison, M. COUTURIER Stéphane, M. DEBYSER Patrick, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, Mme HALLER Jennifer, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, Mme LHASSEN Fabienne, Mme MERCIER Martine, M. NEE Sébastien, M. PEENAERT Antoine, Mme STROBBE Marielle.

Excusés : Mme CLABAUX Annabelle, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. MERCIER Éric.

Procurations : Mme CLABAUX a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, Mme DUVIEUXBOURG à M. LEFEBVRE, M. MERCIER à M. COUTURIER.

Secrétaire de séance : M. Axel DUTRIE

Objet : Cadeau de fin d'année aux CM2

Rapporteur : Marielle STROBBE

Chaque année, la commune accompagne les élèves de CM2 à l'occasion de leur entrée en 6e, en leur offrant une tablette numérique. Toutefois, ce dispositif apparaît aujourd'hui moins pertinent et moins adapté aux besoins réels des élèves.

Dans ce contexte, il est envisagé de substituer à la tablette numérique l'attribution d'une carte cadeau d'un montant de 90 €. Cette carte permettra aux familles de financer librement les achats nécessaires à la rentrée scolaire (fournitures, équipements, vêtements, etc.). Le groupe de travail jeunesse, réuni le 1^{er} avril, a validé ce principe, plus en adéquation aux besoins des familles.

Par ailleurs, afin de maintenir une dimension symbolique et marquer ce passage important, la remise d'un petit cadeau à chaque élève (livre, goodies ou équivalent) viendrait en complément.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'approuver la suppression de la dotation d'une tablette numérique,**
- **De valider la mise en place d'une carte cadeau d'un montant de 90 euros,**
- **D'approuver l'attribution complémentaire d'un petit cadeau symbolique.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE